

ARRÊTE N° **0100** /MENET-FP/CAB du **05 AOUT 2019**

portant nomination d'un Directeur Régional de l'Éducation Nationale
et de l'Enseignement Technique (DRENET)

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Vu : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu : le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
Vu : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu : le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'État ;
Vu : le décret n°2007-695 du 31 Décembre 2007 modifiant et complétant le décret n°93-608 du 02 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux ;
Vu : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
Vu : le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux ;
Vu : le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'État, Chef du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement tel que modifié par le décret n°2018-914 du 10 décembre 2018 ;
Vu : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
Vu : l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
Vu : les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame AMONKOU née AYE Akaffou Valentine, matricule 163265E, Prof de Lycée, précédemment Secrétaire Général à la Direction Régionale de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENET) ABIDJAN 1, est nommé(e) Directeur Régional de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENETFP) GAGNOA.

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
DRH	1
IGENETFP	1
DRENETFP	36
DDENETFP	5
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



ARRÊTE N° **0101** /MENET-FP/CAB du **05 AOUT 2019**

portant nomination d'un Directeur Régional de l'Éducation Nationale
et de l'Enseignement Technique (DRENET)

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Vu : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu : le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu : le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu : le décret n°2007-695 du 31 Décembre 2007 modifiant et complétant le décret n°93-608 du 02 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu : le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu : le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu : le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu : le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Vu : le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement tel que modifié par le décret n°2018-914 du 10 décembre 2018 ;
- Vu : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu : l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu : les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur BOLOU Bi Tra, matricule 162839V, Prof de Lycée, précédemment Secrétaire Général à la Direction Régionale de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENET) BOUAFLE, est nommé(e) Directeur Régional de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENETFP) MINIGNAN.

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
DRH	1
IGENETFP	1
DRENETFP	36
DDENETFP	5
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



ARRÊTE N° 0102 /MENET-FP/CAB du 05 AOUT 2019

portant nomination d'un Directeur Régional de l'Education Nationale
et de l'Enseignement Technique (DRENET)

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Vu : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu : le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
Vu : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu : le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
Vu : le décret n°2007-695 du 31 Décembre 2007 modifiant et complétant le décret n°93-608 du 02 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
Vu : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
Vu : le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
Vu : le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement tel que modifié par le décret n°2018-914 du 10 décembre 2018 ;
Vu : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
Vu : l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
Vu : les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur FOFANA Mamadou, matricule 161152T, Prof de Lycée, précédemment Chef d'Etablissement au LYCEE CLASSIQUE ET MODERNE 1 BOUAKE (DRENET) BOUAKE 2, est nommé(e) Directeur Régional de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENETFP) DALOA.

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
DRH	1
IGENETFP	1
DRENETFP	36
DDENETFP	5
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



ARRÊTE N° 0103 /MENET-FP/CAB du 05 AOUT 2019

portant nomination d'un Directeur Régional de l'Éducation Nationale
et de l'Enseignement Technique (DRENET)

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Vu : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu : le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu : le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'État ;
- Vu : le décret n°2007-695 du 31 Décembre 2007 modifiant et complétant le décret n°93-608 du 02 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux ;
- Vu : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu : le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux ;
- Vu : le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu : le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu : le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'État, Chef du Gouvernement ;
- Vu : le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement tel que modifié par le décret n°2018-914 du 10 décembre 2018 ;
- Vu : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu : l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu : les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame SANGARE épouse FOFANA Sara, matricule 229813W, Prof de Lycée, précédemment Chef d'Établissement au LYCEE MODERNE TREICHVILLE (DRENET) ABIDJAN 2, est nommé(e) Directeur Régional de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENETFP) DABOU.

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
DRH	1
IGENETFP	1
DRENETFP	36
DDENETFP	5
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



ARRÊTE N° 0104 /MENET-FP/CAB du 05 AOUT 2019,

portant nomination d'un Directeur Régional de l'Éducation Nationale
et de l'Enseignement Technique (DRENET)

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Vu : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu : le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu : le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'État ;
- Vu : le décret n°2007-695 du 31 Décembre 2007 modifiant et complétant le décret n°93-608 du 02 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux ;
- Vu : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu : le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux ;
- Vu : le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu : le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu : le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'État, Chef du Gouvernement ;
- Vu : le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement tel que modifié par le décret n°2018-914 du 10 décembre 2018 ;
- Vu : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu : l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu : les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame GOHOUROU née COULIBALY Natouma, matricule 229744Q, Prof de Lycée, précédemment Secrétaire Général à la Direction Départementale de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique (DDNET) TIASSALE, est nommé(e) Directeur Régional de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENETFP) ADZOPE.

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
DRH	1
IGENETFP	1
DRENETFP	36
DDNETFP	5
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



ARRÊTE N° 0105 /MENET-FP/CAB du 05 AOUT 2019

portant nomination d'un Directeur Régional de l'Éducation Nationale
et de l'Enseignement Technique (DRENET)

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Vu : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu : le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu : le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'État ;
- Vu : le décret n°2007-695 du 31 Décembre 2007 modifiant et complétant le décret n°93-608 du 02 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux ;
- Vu : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu : le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux ;
- Vu : le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu : le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu : le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'État, Chef du Gouvernement ;
- Vu : le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement tel que modifié par le décret n°2018-914 du 10 décembre 2018 ;
- Vu : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu : l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu : les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur KAKE BABA SIRE, matricule 203594S, IEPP, précédemment Directeur du CAFOP de GAGNOA, est nommé(e) Directeur Régional de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENETFP) YAMOOUSSOUKRO.

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
DRH	1
IGENETFP	1
DRENETFP	36
DDENETFP	5
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



ARRÊTE N° **0106** /MENET-FP/CAB du **05 AOUT 2019**

portant nomination d'un Directeur Régional de l'Education Nationale
et de l'Enseignement Technique (DRENET)

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Vu : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu : le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu : le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu : le décret n°2007-695 du 31 Décembre 2007 modifiant et complétant le décret n°93-608 du 02 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu : le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu : le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu : le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu : le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Vu : le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement tel que modifié par le décret n°2018-914 du 10 décembre 2018 ;
- Vu : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu : l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu : les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Vazoumana CISSE, matricule 255339L, Prof de Lycée, précédemment Secrétaire Général à la Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENET) GUIGLO, est nommé(e) Directeur Régional de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENETFP) SOUBRE.

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
DRH	1
IGENETFP	1
DRENETFP	36
DDENETFP	5
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



ARRÊTE N° 0107 /MENET-FP/CAB du 05 AOUT 2019

portant nomination d'un Directeur Régional de l'Education Nationale
et de l'Enseignement Technique (DRENET)

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Vu :** la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu :** le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu :** le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu :** le décret n°2007-695 du 31 Décembre 2007 modifiant et complétant le décret n°93-608 du 02 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu :** le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu :** le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Vu :** le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement tel que modifié par le décret n°2018-914 du 10 décembre 2018 ;
- Vu :** le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu :** l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu :** les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur TRAORE Inza, matricule 155142T, Prof de Lycée, précédemment Secrétaire Général à la Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENET) GAGNOA, est nommé(e) Directeur Régional de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENETFP) DIVO.

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
DRH	1
IGENETFP	1
DRENETFP	36
LEJENETFP	5
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



ARRÊTE N° 0108 /MENET-FP/CAB du 05 AOUT 2019

portant nomination d'un Directeur Régional de l'Education Nationale
et de l'Enseignement Technique (DRENET)

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Vu : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu : le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
Vu : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu : le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
Vu : le décret n°2007-695 du 31 Décembre 2007 modifiant et complétant le décret n°93-608 du 02 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
Vu : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
Vu : le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
Vu : le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement tel que modifié par le décret n°2018-914 du 10 décembre 2018 ;
Vu : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
Vu : l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
Vu : les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame TRAORE Hadjara épse KONE, matricule 149724C, Prof de Lycée, précédemment Directeur Départemental de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DDENET) GRAND-BASSAM, est nommé(e) Directeur Régional de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENETFP) ABOISSO.

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
DRH	1
IGENETFP	1
DRENETFP	36
DDENETFP	5
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



ARRÊTE N°  - 0109 /MENET-FP/CAB du 05 AOUT 2019

portant nomination d'un Directeur Régional de l'Education Nationale
et de l'Enseignement Technique (DRENET)

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Vu : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu : le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
- Vu : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu : le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
- Vu : le décret n°2007-695 du 31 Décembre 2007 modifiant et complétant le décret n°93-608 du 02 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
- Vu : le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu : le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu : le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu : le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Vu : le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement tel que modifié par le décret n°2018-914 du 10 décembre 2018 ;
- Vu : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu : l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
- Vu : les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Madame TOURE Amina épouse KEITA, matricule 236964U, Prof de Lycée, précédemment Secrétaire Général à la Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENET) ABIDJAN 1, est nommé(e) Directeur Régional de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENETFP) ABENGOUROU.

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
DRH	1
IGENETFP	1
DRENETFP	36
DDENETFP	5
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



ARRÊTE N° **0110** /MENET-FP/CAB du **05 AOUT 2019**

portant nomination d'un Directeur Régional de l'Education Nationale
et de l'Enseignement Technique (DRENET)

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Vu : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu : le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
Vu : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu : le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
Vu : le décret n°2007-695 du 31 Décembre 2007 modifiant et complétant le décret n°93-608 du 02 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
Vu : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
Vu : le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
Vu : le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement tel que modifié par le décret n°2018-914 du 10 décembre 2018 ;
Vu : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
Vu : l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
Vu : les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur SEKONGO Dokafoly Hyacinthe, matricule **149779T**, **Prof de Lycée**, précédemment Secrétaire Général à la Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENET) DALOA, est nommé(e) **Directeur Régional de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENETFP) DIMBOKRO**.

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
DRH	1
IGENETFP	1
DRENETFP	36
DDENETFP	5
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1



ARRÊTE N° 0111 /MENET-FP/CAB du 05 AOUT 2019

portant nomination d'un Directeur Régional de l'Education Nationale
et de l'Enseignement Technique (DRENET)

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Vu : la loi n°92-570 du 11 septembre 1992, portant Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu : le décret n°63-163 du 11 avril 1963, portant institution d'une indemnité représentative de frais en faveur des fonctionnaires et agents occupant certains emplois tel que modifié par le décret n°81-642 du 05 août 1981 ;
Vu : le décret n°93-607 du 02 juillet 1993, portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;
Vu : le décret n°98-740 du 22 décembre 1998, fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'Etat ;
Vu : le décret n°2007-695 du 31 Décembre 2007 modifiant et complétant le décret n°93-608 du 02 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
Vu : le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011, portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères ;
Vu : le décret n°2015-432 du 10 juin 2015, portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
Vu : le décret n°2017-45 du 25 janvier 2017 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2018-614 du 04 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2018-617 du 10 juillet 2018, portant Nomination du Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
Vu : le décret n°2018-618 du 10 juillet 2018, portant Nomination des membres du gouvernement tel que modifié par le décret n°2018-914 du 10 décembre 2018 ;
Vu : le décret n°2018-960 du 18 décembre 2018, modifiant le décret n°2017-150 du 01 mars 2017, portant organisation du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
Vu : l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;
Vu : les nécessités de service ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur YAO Yao Firmin, matricule 206018E, Prof de Lycée, précédemment Secrétaire Général à la Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENET) YAMOOUSSOUKRO, est nommé(e) Directeur Régional de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENETFP) SASSANDRA.

ARTICLE 2 : L'intéressé(e) aura droit aux indemnités et avantages liés à sa fonction.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de signature et qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENETFP/CAB	1
DRH	1
IGENETFP	1
DRENETFP	36
DDENETFP	5
CHRONO	1
INTERRESSE (E)	1
STRUCTURE D'ORIGINE	1

